

2025/0176

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.WERY.RAVIDAT.ASCONE

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M.PETIT à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. CHRETIEN à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à Mme PREVOST.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET.MALINGRE et MM
CHATELAIN.CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2025 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2025 qui intègre les résultats reportés 2024 : ce budget est en suréquilibre à la section d'investissement.

Fonctionnement :

☐ Dépenses 1 498 352.46 €

☐ Recettes 1 498 352.46 €

Investissement :

☐ Dépenses : 230 693.01 €

☐ Recettes : 892 757.72 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Vote le Budget Primitif 2025 de la Zone du Fort ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 31 MARS 2025

Le Maire,

